



CONVENTION SUR LA LUTTE  
CONTRE LA DÉSERTIFICATION

Distr.  
LIMITÉE

ICCD/COP(2)/14  
29 avril 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS/FRANÇAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SUR LES TRAVAUX  
DE SA DEUXIÈME SESSION, TENUE À DAKAR  
DU 30 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 1998

PREMIÈRE PARTIE : DÉLIBÉRATIONS

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE . . . . .	1 - 13	3
A. Cérémonie de bienvenue . . . . .	1 - 3	3
B. Ouverture de la session . . . . .	4	3
C. Élection du Président . . . . .	5 - 6	3
D. Déclarations liminaires et déclarations générales . . . . .	7 - 13	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION . . . . .	14 - 33	4
A. Adoption de l'ordre du jour . . . . .	14	4
B. Élection de membres du bureau autres que le Président . . . . .	15 - 18	4
C. Organisation des travaux, y compris établissement d'un comité plénier . . . . .	19 - 21	5
D. Comité de la science et de la technologie . . . . .	22 - 25	5
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs . . . . .	26 - 28	6
F. Participation . . . . .	29 - 32	7
G. Documentation . . . . .	33	8
III. PHASE SPÉCIALE CONSACRÉE À LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION . . . . .	34 - 35	9

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IV. DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES . . . . .	36 - 53	9
A. Décisions prises directement en séance plénière . . . . .	36 - 37	9
B. Décision prise sur la recommandation du Bureau . . . . .	38	9
C. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier . . . . .	39 - 47	9
D. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie . .	48 - 51	12
E. Budget et programme : examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires en 1998 . . . . .	52	13
F. Résolutions . . . . .	53	13
V. CONCLUSION DE LA SESSION . . . . .	54 - 58	13
A. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs . . . . .	54	13
B. Date et lieu de la troisième session de la Conférence des Parties . . . . .	55	13
C. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session . . . . .	56	13
D. Clôture de la session . . . . .	57 - 58	14
 <u>Annexes</u>		
I. Résumé des déclarations faites à la cérémonie de bienvenue . . .		15
II. Résumé des déclarations liminaires et des déclarations générales		17
III. Liste des orateurs (phase spéciale) . . . . .		21
IV. Résumé, établi par le Président, des déclarations faites au cours de la phase spéciale . . . . .		27
V. Déclaration des parlementaires . . . . .		28
VI. Résumé des déclarations faites à la cérémonie de clôture . . . .		31
VII. Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa deuxième session . . . . .		33

## I. OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

### A. Cérémonie de bienvenue

1. Le 30 novembre 1998, S. E. M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, a ouvert la cérémonie de bienvenue et a fait une déclaration.
2. Des déclarations ont été faites par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, qui a par ailleurs fait part d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et par le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention.
3. On trouvera à l'annexe I le résumé des déclarations prononcées au cours de la cérémonie d'ouverture.

### B. Ouverture de la session

4. La deuxième session de la Conférence des Parties, organisée en application de l'article 22 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, a été ouverte à Dakar (Sénégal) le 30 novembre 1998 par le représentant du Président de la première session de la Conférence des Parties.

### C. Élection du Président (Point 1 de l'ordre du jour)

5. À sa 1ère séance plénière, le 30 novembre, la Conférence a élu président par acclamation M. Souty Touré, Ministre de l'environnement et de la protection de la nature de la République du Sénégal.
6. À cette même séance, le Président a fait une déclaration.

### D. Déclarations liminaires et déclarations générales

7. À la 1ère séance plénière, le 30 novembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU a fait une déclaration.
8. À la même séance, le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification a fait une déclaration.
9. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Indonésie (au nom des États membres du Groupe des 77), de l'Autriche (au nom des États membres de l'Union européenne), du Canada (également au nom de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, de l'Irlande, du Japon, de la Norvège, de la République de Corée, de la Suisse et de la Turquie) et de l'Équateur (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes).

10. Le représentant d'Environnement et développement du tiers monde (ENDA-TM) a fait lui aussi une déclaration au nom de la communauté des organisations non gouvernementales.

11. À la 2ème séance plénière, des déclarations ont été faites par le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention sur les zones humides (Convention de Ramsar) et le représentant du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Des déclarations ont été faites également par les représentants des organisations non gouvernementales ci-après : Ligue des États arabes et Autorité intergouvernementale pour le développement. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Organisation météorologique mondiale, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement a fait lui aussi une déclaration.

12. À la 5ème séance plénière, le 7 décembre, le Vice-Président de la Banque mondiale, M. Jan Johnson, a fait une déclaration.

13. On trouvera à l'annexe II le résumé des déclarations liminaires et des déclarations générales mentionnées aux paragraphes 7 à 12.

## II. QUESTIONS D'ORGANISATION

### A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 3 de l'ordre du jour)

14. À la 1ère séance plénière, le 30 novembre, ayant entendu des déclarations du représentant de l'Autriche (au nom des États membres de l'Union européenne) et du Bénin (au nom du Groupe africain), la Conférence a adopté son ordre du jour tel qu'il figure dans le document ICCD/COP(2)/1 et Corr.1.

### B. Élection de membres du bureau autres que le Président

(Point 2 de l'ordre du jour)

15. À sa 1ère séance plénière, le 30 novembre, la Conférence a entendu des déclarations des présidents des groupes régionaux, qui ont proposé des candidatures aux postes de vice-président de la Conférence et à celui de président du Comité de la science et de la technologie.

16. À la même séance, la Conférence a élu M. Mohammad Reza H. K. Jabbari (République islamique d'Iran) Président du Comité de la science et de la technologie à sa deuxième session, siégeant en qualité de membre de droit au bureau de la deuxième session.

17. À la 3ème séance plénière, le 1er décembre, le représentant du Bénin a déclaré au nom du Groupe africain qu'en tant que continent d'accueil de la deuxième session de la Conférence des Parties, l'Afrique tenait à montrer de la compréhension et de la souplesse quant à la représentation de ce groupe au bureau. En conséquence, le Groupe était disposé à se ranger au consensus

en ne présentant que deux candidats au bureau de la deuxième session, étant entendu qu'il avait l'intention de présenter trois candidats à un bureau de 11 membres lors de la troisième session et des sessions ultérieures.

18. À la même séance, la Conférence a ensuite élu par acclamation les membres ci-après du bureau de la deuxième session, en sus du Président de la deuxième session et du Président du Comité de la science et de la technologie :

Vice-Présidents :

M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda)  
Mme María Julia Alsogaray (Argentine)  
M. Jafarov Ogtay (Azerbaïdjan)  
M. Marc Gedopt (Belgique)  
M. Olivier Jalbert (Canada)  
M. Abdelmajid Khabour (Jordanie)  
M. Ali Saad Altokhais (Arabie saoudite)  
M. Hatem Ben Salem (Tunisie)

Vice-Président et rapporteur :

M. Samvel Baloyan (Arménie).

C. Organisation des travaux, y compris l'établissement  
d'un comité plénier

(Point 3 de l'ordre du jour)

19. À sa 1ère séance plénière, le 30 novembre, la Conférence a approuvé l'organisation des travaux de la session proposée dans les documents ICCD/COP(2)/1 (annexe II) et Corr.1.

Établissement du Comité plénier

20. À la 1ère séance plénière, le 30 novembre, la Conférence a décidé de constituer un comité plénier pour sa deuxième session, chargé d'examiner les questions en suspens sur lesquelles la Conférence devait prendre une décision.

21. À la 3ème séance plénière, le 1er décembre, sur la proposition du Président, la Conférence a désigné M. Marc Gedopt (Belgique) Président du Comité plénier.

D. Comité de la science et de la technologie

22. Le Comité de la science et de la technologie s'est réuni sous la présidence de M. Mohammad Reza H. K. Jabbari (République islamique d'Iran). Le Comité a tenu sept séances du 1er au 4 décembre 1998.

23. L'ordre du jour du Comité était le suivant :

1. Ouverture de la session
2. Élection des vice-présidents
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

4. Repères et indicateurs
5. Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants
6. Rapport sur les activités d'autres organes effectuant des travaux semblables à ceux qui sont envisagés pour le Comité de la science et de la technologie
7. Connaissances traditionnelles
8. Programme de travail futur du Comité
9. Fichiers d'experts indépendants
10. Création, selon les besoins, d'un ou de plusieurs groupes spéciaux
11. Questions diverses
12. Rapport de la session.

24. À sa 2ème séance, le 1er décembre, le Comité a élu vices-présidents par acclamation M. Samuel Mutiso (Kenya), M. Guido Soto (Chili) et Mme Linda Brown (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) <sup>1</sup>.

25. Le Comité de la science et de la technologie a fait un certain nombre de recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à ses 5ème, 10ème et 12ème séances, les 7, 10 et 11 décembre (voir par. 48 à 51).

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs  
(Point 5 de l'ordre du jour)

Octroi du statut d'observateur à des organisations intergouvernementales

26. À sa 3ème séance plénière, le 1er décembre, la Conférence a décidé d'accorder le statut d'observateur aux organisations intergouvernementales énumérées dans le document ICCD/COP(2)/12, annexe I.

27. À sa 4ème séance plénière, le 4 décembre, la Conférence a décidé d'accorder le statut d'observateur aux organisations intergouvernementales énumérées dans le document ICCD/COP(2)/12/Add.1, annexe I (à savoir le Centre international de recherches agricoles dans les zones arides et l'Institut international des ressources phylogénétiques).

Accréditation d'organisations non gouvernementales

28. À sa 3ème séance plénière, le 1er décembre, la Conférence a décidé en outre d'accréditer les organisations non gouvernementales énumérées dans le document ICCD/COP(2)/12, annexe III.

---

<sup>1</sup>Un poste de vice-président est resté vacant.

F. Participation

29. Les représentants des 113 Parties ci-après à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont participé à la deuxième session de la Conférence des Parties :

Afrique du Sud	Ghana	Ouganda
Algérie	Grèce	Ouzbékistan
Allemagne	Guinée	Pakistan
Angola	Guinée-Bissau	Panama
Antigua-et-Barbuda	Haïti	Paraguay
Arabie saoudite	Honduras	Pays-Bas
Argentine	Îles Cook	Pérou
Arménie	Inde	Portugal
Autriche	Indonésie	République arabe
Azerbaïdjan	Iran (République	syrienne
Bangladesh	islamique d')	République
Barbade	Irlande	centrafricaine
Belgique	Islande	République démocratique
Belize	Israël	du Congo
Bénin	Italie	République démocratique
Bolivie	Jamahiriya arabe	populaire lao
Botswana	libyenne	République dominicaine
Brésil	Jamaïque	République-Unie
Burkina Faso	Japon	de Tanzanie
Burundi	Jordanie	Roumanie
Cameroun	Kazakhstan	Royaume-Uni de
Canada	Kenya	Grande-Bretagne et
Cap-Vert	Kirghizistan	d'Irlande du Nord
Chili	Koweït	Sainte-Lucie
Chine	Lesotho	Sao Tomé-et-Principe
Communauté européenne	Luxembourg	Sénégal
Comores	Madagascar	Soudan
Costa Rica	Malawi	Suède
Cuba	Mali	Suisse
Danemark	Maroc	Swaziland
Djibouti	Mauritanie	Tadjikistan
Égypte	Mexique	Tchad
El Salvador	Mongolie	Togo
Équateur	Mozambique	Tunisie
Érythrée	Myanmar	Turkménistan
Espagne	Namibie	Turquie
Éthiopie	Népal	Viet Nam
Fidji	Niger	Yémen
Finlande	Nigéria	Zambie
France	Nioué	Zimbabwe
Gambie	Norvège	

30. Ont également assisté à la session en qualité d'observateurs les représentants des 13 États ci-après non parties à la Convention :

Australie  
États-Unis d'Amérique  
Fédération de Russie  
Japon  
Nauru  
Philippines  
Pologne  
République de Corée  
République tchèque  
Rwanda  
Saint-Siège  
Thaïlande  
Tuvalu.

31. Les bureaux de l'ONU et les programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)  
Département des affaires économiques et sociales de l'ONU  
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)  
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)  
Programme alimentaire mondial (PAM)  
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)  
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)  
Université des Nations Unies (UNU).

32. Les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Banque mondiale  
Fonds international de développement agricole (FIDA)  
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)  
Organisation internationale du Travail (OIT)  
Organisation météorologique mondiale (OMM)  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)  
Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques  
Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage  
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

#### G. Documentation

33. On trouvera à l'annexe VII la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa deuxième session.



III. PHASE SPÉCIALE CONSACRÉE À LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

34. On trouvera à l'annexe III la liste des orateurs pour la phase spéciale de la session concernant les moyens grâce auxquels la Conférence des Parties pourrait encourager la mise en oeuvre rapide et efficace de la Convention.

35. Le résumé établi à ce sujet par le Président figure à l'annexe IV.

IV. DÉCISIONS ET RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES

A. Décisions prises directement en séance plénière

36. À sa 10ème séance, le 10 décembre, la Conférence a adopté la décision suivante :

24/COP.2 Date et lieu de la troisième session de la Conférence des Parties.

37. À sa 12ème séance, le 11 décembre, la Conférence a adopté la décision suivante :

23/COP.2 Rapport sur la Table ronde interparlementaire.

La déclaration mentionnée dans la décision 23/COP.2 est reproduite à l'annexe V du présent rapport.

B. Décision prise sur la recommandation du Bureau

38. À sa 12ème séance, le 11 décembre, la Conférence a adopté la décision ci-après sur la recommandation du Bureau :

25/COP.2 Pouvoirs des représentants des Parties à la deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (ICCD/COP(2)/13)<sup>1</sup>.

C. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier

39. À sa 12ème séance, le 11 décembre, la Conférence a adopté les décisions ci-après sur la recommandation du Comité plénier :

- 1/COP.2 Sessions ordinaires de la Conférence des Parties
- 2/COP.2 Programme de travail de la Conférence des Parties
- 3/COP.2 Dispositions administratives et services d'appui concernant le secrétariat, y compris les dispositions transitoires
- 4/COP.2 Accord concernant le siège du secrétariat permanent de la Convention
- 5/COP.2 Procédures de communication d'informations et d'examen de la mise en oeuvre de la Convention
- 6/COP.2 Ajustement du budget et du programme de la Convention pour 1999
- 7/COP.2 Stratégie à moyen terme du secrétariat
- 8/COP.2 Collaboration avec d'autres conventions

---

<sup>1</sup>Voir également le document ICCD/COP(2)/13/Rev.1.

- 9/COP.2 Annexes concernant la mise en oeuvre régionale et programmes interrégionaux et plates-formes de coopération
- 10/COP.2 Examen de la mise en oeuvre de la Convention
- 11/COP.2 Coopération régionale entre les pays d'Europe centrale et orientale
- 18/COP.2 Mécanisme mondial
- 19/COP.2 Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Fonds international de développement agricole relatif aux modalités administratives et opérationnelles du Mécanisme mondial
- 20/COP.2 Examen des articles 22 et 31 du règlement intérieur
- 21/COP.2 Examen de l'article 47 du règlement intérieur
- 22/COP.2 Résolution des questions; annexes sur les procédures d'arbitrage et de conciliation.

40. Les déclarations ci-après ont été faites à la 12ème séance, le 11 décembre.

41. Concernant la décision 3/COP.2, les États-Unis d'Amérique ont fait une déclaration afin d'expliquer pourquoi ils ne pouvaient souscrire au paragraphe 3 de ladite décision. Ils ont déclaré que : a) le coût des services de conférence ne pouvait pas, en principe, être imputé au budget ordinaire de l'ONU, mais devait être financé par les Parties à la Convention; b) le Congrès des États-Unis envisageait de retenir un montant correspondant à sa part des dépenses à engager au titre des services de conférence pour toutes les conventions financées à l'aide du budget ordinaire de l'ONU; c) la décision relative au budget de 1999 contenait une disposition (6/COP.2, par. 12) acceptable pour les États-Unis d'Amérique concernant les conférences futures, dont le libellé était analogue à celui d'une disposition adoptée par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa quatrième session.

42. S'agissant de la décision 4/COP.2, l'Allemagne a fait la déclaration suivante :

"La délégation allemande se félicite tout particulièrement de ce que l'accord de siège ait pu être signé en temps voulu avant la deuxième session de la Conférence des Parties. Elle est heureuse de signaler que les formalités à accomplir par la partie allemande pour que l'accord puisse entrer en vigueur seront, selon toute vraisemblance, effectuées au début de 1999 au plus tard.

La délégation allemande se félicite également de pouvoir annoncer à la deuxième session de la Conférence des Parties que, conformément à l'offre faite par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, l'accord prévoit des conditions égales pour le secrétariat permanent de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et celui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification."

43. Concernant la décision 7/COP.2, Haïti, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a fait la déclaration suivante :

"Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes juge indispensable d'approuver la stratégie à moyen terme du secrétariat pour que celui-ci puisse s'acquitter directement et efficacement de son mandat."

44. En ce qui concerne également la décision 7/COP.2, le Bénin, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a fait savoir que, pour ce Groupe, il était entendu que le résumé mentionné au paragraphe 2 de ladite décision inclurait le document ICCD/COP(2)/6.

45. Au sujet de la décision 9/COP.2, l'Autriche, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a fait la déclaration suivante :

"Nous apprécions à leur juste valeur les efforts que les Parties visées dans les annexes concernant la mise en oeuvre au niveau régional déploient pour resserrer leur coopération dans le cadre de l'application de la Convention. Il semblerait que certaines régions aient entrepris de faciliter cette coopération en installant des unités régionales de coordination dans les locaux du bureau régional du PNUÉ à Mexico et de la Banque africaine de développement à Abidjan. La Conférence des Parties a pris des mesures complémentaires des plus utiles pour renforcer la coopération régionale, notamment par le biais de la décision précitée. Cependant, nous sommes fermement convaincus que le rôle joué par le Secrétaire exécutif en vue de faciliter cette coopération ne doit pas donner lieu à la création de nouvelles structures officielles au titre de la Convention."

46. Concernant également la décision 9/COP.2, Haïti, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a fait la déclaration suivante :

"Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes prie le secrétariat de poursuivre et de renforcer ses initiatives à l'appui des activités entreprises aux niveaux national, sous-régional et régional en Amérique latine et aux Caraïbes dans le cadre de la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse."

47. Au sujet de la décision 19/COP.2, la déclaration ci-après a été faite par le Canada au nom des États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques :

"... Nous sommes naturellement déçus qu'il n'ait pas été possible d'adopter le mémorandum d'accord proprement dit à la présente session. Nous étions - comme vous le savez - pleinement satisfaits du contenu de ce texte élaboré pour examen à la présente session par le secrétariat et le FIDA, que nous tenons l'un et l'autre à féliciter sincèrement de leurs efforts. Certaines formulations employées dans ce mémorandum d'accord doivent, à notre avis, être modifiées pour des raisons purement techniques. Ces modifications sont les suivantes : le terme 'accord' devrait dans tout le texte être remplacé par 'mémorandum d'accord' et, dans la version anglaise, il faudrait remplacer 'agreement' et 'agree' par 'MOU' et 'understand', 'shall' par 'will' et 'entry into force' par 'entry into operation'. Moyennant ces remaniements d'ordre technique, le mémorandum d'accord serait parfaitement satisfaisant,

tant dans sa forme que sur le fond. Nous souhaiterions que le secrétariat et le FIDA tiennent compte de ces éléments en poursuivant leurs consultations sur le texte du mémorandum d'accord, comme vient de le décider la Conférence des Parties. Nous sommes convaincus que, même si ce mémorandum d'accord n'a pas été officiellement adopté, le Mécanisme mondial pourra continuer de fonctionner efficacement."

D. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie

48. À sa 5ème séance, le 7 décembre, la Conférence a adopté les décisions ci-après sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie :

- 13/COP.2 Fichier d'experts indépendants
- 15/COP.2 Autres organes effectuant des travaux semblables à ceux qui sont envisagés pour le Comité de la science et de la technologie
- 16/COP.2 Repères et indicateurs
- 17/COP.2 Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants.

49. À sa 10ème séance, le 10 décembre, la Conférence a adopté la décision ci-après sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie :

- 14/COP.2 Connaissances traditionnelles.

50. À sa 12ème séance, le 11 décembre, la Conférence a adopté la décision ci-après sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie :

- 12/COP.2 Programme de travail du Comité de la science et de la technologie.

51. Conformément à la décision 12/COP.2, et sur la recommandation du Bureau du Comité de la science et de la technologie, la Conférence a décidé à sa 12ème séance, le 11 décembre, de nommer les dix experts ci-après pour constituer un groupe spécial sur les connaissances traditionnelles :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Sexe</u>	<u>Discipline</u>
BOMBA	Jean-Claude	M	Climatologie
HOFFMAN	Michael Tim	M	Botanique, écologie/écosystèmes
NARAIN	Sunita	F	Gestion des ressources naturelles
OSMAN SAAKA	Samuel	M	Environnement
PHILIP	Christiaan Rey	M	Développement rural et aménagement régional
SHATANAWI	Mohammed	M	Hydrologie
TORRES GUEVARA	Juan	M	Agronomie, diversité biologique
URQUIZA	Maria	F	Agronomie, environnement
VARTEVANIAN	Ashot	M	Agriculture
WACKER	Corinne	F	Anthropologie et sociologie

La Conférence a en outre décidé de désigner M. Jean-Claude Bomba (République centrafricaine) comme coordonnateur.

E. Budget et programme : examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires en 1998  
(Point 6 c) iii) de l'ordre du jour)

52. À sa 12ème séance plénière, le 11 décembre, la Conférence a pris note du rapport du secrétariat<sup>2</sup> concernant l'état des fonds extrabudgétaires en 1998.

F. Résolutions

53. À sa 12ème séance plénière, le 11 décembre, la Conférence a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Résolution 1/COP.2            Solidarité avec les pays d'Amérique centrale  
Résolution 2/COP.2            Remerciements au peuple et au Gouvernement sénégalais.

V. CONCLUSION DE LA SESSION

A. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

54. À sa 12ème séance plénière, le 11 décembre, la Conférence, après avoir examiné le rapport du Bureau de la deuxième session de la Conférence des Parties sur les pouvoirs des délégations (ICCD/COP(2)/13) ainsi que la recommandation qui y figurait, a approuvé ce rapport tel qu'il avait été modifié oralement. Le secrétariat a ultérieurement constaté que le rapport publié sous la cote ICCD/COP(2)/13 ne correspondait pas tout à fait au rapport du Bureau, dix noms ayant été omis par inadvertance lors de la publication de ce document. Un document révisé a donc été publié (ICCD/COP(2)/13/Rev.1), ajoutant les noms de l'Espagne, du Kazakhstan, du Kenya, du Koweït, du Lesotho, du Luxembourg, de Madagascar, du Mali, de la Mauritanie et de la Mongolie au paragraphe 6, outre ceux de la République-Unie de Tanzanie et de la Tunisie.

B. Date et lieu de la troisième session de la Conférence des Parties

55. À sa 10ème séance plénière, le 10 décembre, la Conférence des Parties a adopté la décision 24/COP.2 relative à la date et au lieu de la troisième session de la Conférence des Parties, dont le texte figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

C. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session

56. À sa 12ème séance plénière, le 11 décembre, la Conférence des Parties a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa deuxième session (ICCD/COP(2)/L.29) et a autorisé le Rapporteur à compléter ce rapport comme il convenait, avec le concours du secrétariat.

---

<sup>2</sup>ICCD/COP(2)/3 et Add.1.

D. Clôture de la session

57. Les déclarations faites au cours de la cérémonie de clôture sont résumées à l'annexe VI.

58. Le Premier Ministre de la République du Sénégal, S. E. Mamadou amine Loum, a fait une déclaration et a clos la deuxième session de la Conférence des Parties.

Annexe I

RÉSUMÉ DES DÉCLARATIONS FAITES À LA CÉRÉMONIE DE BIENVENUE

1. À la 1ère séance plénière de la deuxième session de la Conférence des Parties, le 30 novembre 1998, M. Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention a remercié le Sénégal pour son accueil et son rôle de chef de file dans la lutte contre la désertification aux niveaux tant régional et international que national

2. Il a rappelé que la Convention ne fournissait pas de solutions, mais constituait un nouvel outil pour améliorer les conditions de vie dans les zones arides, semi-arides et subhumides tout en préservant les ressources naturelles. Il s'agissait d'un instrument novateur permettant de briser l'engrenage de la pauvreté et de la désertification et de susciter un nouvel espoir auprès des populations touchées, dans le cadre d'un développement durable. Même si la dégradation des terres, la pénurie d'eau et l'insécurité alimentaire représentaient encore de lourdes contraintes pour les pays affectés, les nombreuses initiatives prises au titre de la Convention autorisaient un certain optimisme. Il fallait favoriser encore davantage la coopération internationale, ainsi que l'élaboration de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux dans les meilleurs délais, le secrétariat restant à la disposition de toutes les Parties pour faciliter cette tâche urgente.

3. Après avoir rappelé que la Convention avait été jusque-là ratifiée par 145 Parties, le Secrétaire exécutif a donné un aperçu des principales activités entreprises dans les régions touchées. Il a souligné que la Conférence des Parties entamerait à la présente session l'examen du processus d'élaboration et d'exécution de programmes d'action aux échelons national, sous-régional et régional, notamment le rôle des centres de liaison nationaux, des mécanismes de coordination, des différentes parties prenantes et des populations touchées à tous les échelons. Deux ans après l'entrée en vigueur de la Convention, de nombreux observateurs attendaient désormais qu'elle devienne une réalité sur le terrain.

4. M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il a souligné que la deuxième session de la Conférence des Parties constituait la plus importante réunion des Nations Unies jamais organisée au Sénégal et qu'il était particulièrement justifié qu'elle se tienne en Afrique, continent qui avait joué un rôle de premier plan dans la création de la Convention. Celle-ci accordait une place prédominante au développement et prenait en considération le problème de la pauvreté - qui touchait plus d'un milliard de personnes dans le monde - et l'importance d'une démarche fondée sur la participation et d'un partenariat international entre les pays touchés et ceux qui étaient en mesure d'apporter leur concours et leur appui. Trois éléments, en particulier, cadraient pleinement avec les principes du Sommet de Rio : le lien entre environnement et développement, l'appel lancé en faveur d'un étroit partenariat entre pays en développement et pays développés, et l'importance des corrélations entre différents secteurs et processus (pauvreté, changements climatiques, etc.) dans un cadre uniformisé.

Pour toutes ces raisons, le processus relatif à la Convention s'avérait particulièrement positif, mais il importait au plus haut point de renforcer la coordination et la coopération internationales.

5. S. E. M. Abdou Diouf, Président du Sénégal, a souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié la Conférence des Parties d'avoir retenu le Sénégal comme pays d'accueil pour sa deuxième session. Il a rappelé combien le Sénégal et le Sahel avaient été durement touchés par la désertification, ce processus étant étroitement lié à la pauvreté, aux migrations et au sous-développement à l'échelle mondiale. En Afrique, pareil phénomène revêtait des dimensions particulièrement alarmantes.

6. L'exigence d'une amélioration de vie des populations touchées devait être dûment prise en compte. Le savoir traditionnel, qui apportait auparavant des réponses satisfaisantes, n'était plus suffisant vu la complexité croissante du problème. Une sensibilisation au niveau international et un appui aux pays touchés étaient indispensables. L'orateur a également rappelé le rôle et l'action de l'ONU, de même que les initiatives prises aux niveaux régional et national, dont la création du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) à l'issue de la tragédie survenue dans les années 1969 à 1974 et l'engagement du Sénégal dans la mise en place de structures et de programmes visant à orienter l'action des pouvoirs publics en priorité vers le problème de la désertification. Il s'agissait à présent de passer à la phase opérationnelle proprement dite. Une triple démarche s'avérait nécessaire : coordonner les activités relevant des trois conventions adoptées au niveau mondial; prévoir des ressources financières suffisantes, eu égard en particulier à la formule consistant à convertir des créances en mesures de protection de la nature; et définir le rôle et les procédures opérationnelles du Mécanisme mondial.



Annexe II

RÉSUMÉ DES DÉCLARATIONS LIMINAIRES ET DES DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

1. L'Ambassadeur Franchetti Pardo, s'exprimant au nom du Ministre italien des affaires étrangères, M. Lamberto Dini, a rendu compte aux participants des résultats de la dernière réunion du Bureau et a félicité le Sénégal pour l'organisation de la deuxième session de la Conférence des Parties.
2. Le Ministre sénégalais de l'environnement et de la protection de la nature, M. Souty Touré, a remercié la Conférence de l'avoir élu président de la session et a souligné l'importance de la Convention dans la démarche adoptée par le Sénégal à l'égard des problèmes du développement. Le Sénégal luttait contre la désertification depuis les années 60, mais en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle le processus de détérioration des terres dans toutes les régions du monde suscitait des inquiétudes croissantes. L'ampleur du phénomène de dégradation des ressources naturelles pesait lourdement sur les possibilités de développement et nécessitait une nouvelle approche, comme le prévoyait la Convention. Un véritable partenariat entre toutes les parties concernées aux niveaux local et international, une planification intégrée visant à harmoniser les politiques sectorielles, le renforcement de la coopération internationale : autant d'éléments constructifs envisagés dans la Convention, qui permettaient de nourrir l'espoir d'un meilleur avenir.
3. Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le représentant de l'Indonésie a déclaré espérer un débat fructueux sur des initiatives concrètes à prendre dans les pays touchés et a encouragé toutes les Parties à appuyer pleinement la mise en oeuvre et l'application de la Convention. Il a jugé nécessaire de renforcer les unités régionales de coordination et le partenariat international. S'inquiétant du manque d'enthousiasme des pays développés à l'égard de l'appui à fournir aux pays touchés en vue de mettre en oeuvre la Convention, l'orateur a estimé souhaitable que le Mécanisme mondial entre en activité dans les meilleurs délais. Il fallait également que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) élabore de nouveaux programmes visant à atténuer les effets de la désertification.
4. Au nom de l'Union européenne, le représentant de l'Autriche a exprimé l'espoir que la deuxième session de la Conférence des Parties offre l'occasion d'engager un dialogue fructueux sur la mise en oeuvre de la Convention. L'Europe croyait en l'importance de la Convention et de la coopération internationale et continuerait d'apporter son concours dans le cadre de l'après-Lomé. Il fallait non seulement éviter les doubles emplois et mettre en place des moyens de coordination tels que la formule du chef de file, mais également approfondir la démarche participative consistant à partir de la base et les effets de synergie entre les conventions de portée mondiale. Le représentant a invité la Conférence des Parties à sa deuxième session à donner forme au mandat de la Convention, compte tenu notamment du rôle distinct revenant au Mécanisme mondial. Il était en outre souhaitable que le Comité de la science et de la technologie ait un ordre du jour plus circonscrit.
5. Au nom du groupe JUSSCANZ, le représentant du Canada s'est félicité de l'ouverture de la deuxième session de la Conférence des Parties et a assuré les participants de la collaboration pleine et entière du groupe à un processus constructif.

6. Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le représentant de l'Équateur a fait ressortir l'importance attachée à la Convention par les pays de la région en rappelant que plus de 90 % de ses membres avaient déjà ratifié cet instrument. Un programme d'action avait été élaboré au niveau régional et une unité de coordination mise en place, tout comme un réseau d'information. Par ailleurs, un grand intérêt était porté à la question des indicateurs et des connaissances traditionnelles, mais la répartition inégale des ressources financières entre les régions constituait un sujet de préoccupation. Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes espérait accueillir la troisième session de la Conférence des Parties.

7. Au nom de la communauté des organisations non gouvernementales (ONG) accréditées à la deuxième session de la Conférence des Parties, le représentant d'ENDA a signalé que les ONG avaient tenu une réunion préparatoire avant l'ouverture de la session. Les ONG se félicitaient de l'initiative consistant à consacrer deux jours et demi pendant la Conférence à un dialogue ONG-gouvernements, témoignage tangible de l'intention manifestée par les pays d'associer réellement la société civile à la mise en oeuvre de la Convention. Les séances porteraient sur le rôle de la société civile et du savoir traditionnel en tant qu'instruments concrets de lutte contre la désertification, plutôt que sur un exercice théorique. Les ONG se sont inquiétées du retard enregistré dans le lancement du Mécanisme mondial et ont jugé nécessaire d'étendre les activités du FEM à la dégradation des sols. Elles ont proposé qu'un comité consultatif d'ONG soit constitué au sein du FEM et que des réunions régulières d'ONG coordonnées par le secrétariat de la Convention se tiennent entre les sessions de la Conférence des Parties.

8. Comme à la première session, le secrétariat de la Convention de Ramsar a confirmé son intention de collaborer avec le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification en vue de préserver et de restaurer des habitats essentiels au maintien d'une base de ressources suffisamment solide sur laquelle puissent se fonder le développement et le bien-être des peuples. Certaines des terres humides les plus importantes se trouvaient dans la zone aride, qui comptait sans doute des milliers, voire des centaines de milliers de terrains marécageux de dimensions différentes. Par ailleurs, les Parties à la Convention de Ramsar étaient également Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification. Les deux secrétariats avaient entrepris des consultations au sujet de la signature d'un mémorandum d'accord.

9. Le représentant du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a déclaré que la coopération entre les deux conventions avait été officialisée par un mémorandum d'accord. Les zones arides étaient d'une grande importance pour la conservation de la diversité biologique : vu qu'elles accueilleraient 35 % de la population mondiale, les ressources naturelles étaient de ce fait soumises à des pressions considérables. Le mémorandum d'accord prévoyait non seulement un cadre général de coopération, mais également des initiatives concrètes visant à appuyer la mise en oeuvre des deux conventions, de même que des activités scientifiques conjointes et une gestion commune de l'information. La Convention sur la diversité biologique envisageait les écosystèmes dans le cadre de quatre programmes de travail consacrés à la diversité biologique dans les forêts, l'agriculture, les eaux

et les océans internationaux, et les zones côtières. La Conférence des Parties à la Convention, à sa quatrième session, avait décidé en particulier que les écosystèmes des zones arides et semi-arides, les habitats méditerranéens et les savanes constitueraient le thème central de la cinquième session, qui se tiendrait à Nairobi en 2000. Un des aspects essentiels de la coopération entre les deux secrétariats résidait dans la possibilité de définir de nouvelles procédures pour que les Parties puissent s'acquitter plus efficacement de l'obligation qui leur incombait de présenter des rapports au titre des conventions.

10. Le Secrétaire exécutif de la Convention sur la lutte contre la désertification a souligné l'importance de la collaboration entre les conventions et la nécessité de renforcer encore davantage les synergies.

11. Le représentant du Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées, organisme spécialisé travaillant dans le cadre de la Ligue des États arabes, a déclaré que celui-ci avait pour tâche de coordonner la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification. Les principales mesures prises consistaient entre autres à étoffer les relations scientifiques entre parties concernées, à promouvoir la recherche, ainsi qu'à élaborer et à exécuter des projets pilotes. La priorité était accordée à la lutte contre la désertification et aux techniques susceptibles d'être également appliquées aux pays africains. Des solutions pouvaient être apportées aux problèmes, mais leur mise en oeuvre se heurtait dans bien des cas à des obstacles tenant tant à l'insuffisance des ressources financières qu'à certains facteurs législatifs, sociaux et structurels.

12. Pour le représentant de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), des phénomènes tels que l'augmentation de la température moyenne de la surface de la terre et El Niño étaient autant d'exemples laissant entrevoir le rôle que l'OMM pouvait jouer dans l'appui à la mise en oeuvre de la Convention dans le cadre de ses programmes, notamment des activités suivantes : moyens permettant, aux niveaux régional et mondial, de rassembler, d'analyser et d'échanger librement des informations et des données sur les situations et les processus météorologiques, climatologiques et hydrologiques; renforcement des capacités et formation; et action visant à promouvoir l'exécution du "programme pour le climat" de concert avec d'autres organisations. Une attention particulière devait être accordée à la mise en place d'un mécanisme de coopération entre la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi qu'avec le Groupe d'experts intergouvernemental OMM/PNUE pour l'étude du changement climatique, et à l'amélioration de la collecte et de l'échange systématiques de données météorologiques et climatologiques. Il était essentiel de pouvoir disposer de ressources financières suffisantes.

13. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a rappelé l'intérêt porté par la FAO à la lutte contre la désertification et son engagement dans ce domaine, étroitement lié à son principal mandat, à savoir la sécurité alimentaire. La FAO agissait de deux façons. Premièrement, elle s'attachait à renforcer les activités relatives à la désertification dans le cadre de son programme ordinaire : plus d'une centaine de projets étaient ainsi en cours d'exécution dans des zones arides.

Deuxièmement, elle avait établi des accords de coopération avec le Gouvernement italien, le FIDA et le PNUE. Un accord était également en passe d'être conclu entre la FAO et le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification. La FAO était en outre disposée à faire bénéficier les Parties à la Convention de sa longue expérience et des données qu'elle collectait.

14. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a déclaré que son organisation mettait actuellement au point un mémorandum d'accord avec le secrétariat de la Convention en vue de faciliter la collaboration, en particulier dans les secteurs de l'éducation, de la science et de la culture. Bon nombre des domaines d'activité actuels de l'UNESCO étaient étroitement liés à la question de la désertification, notamment son programme de formation à l'intention de scientifiques africains, son réseau concernant les réserves de la biosphère, qui inclut certaines zones arides, et son programme hydrologique. La lutte contre la désertification était une entreprise multisectorielle qui comportait des aspects tant scientifiques que relevant des sciences humaines.

15. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a fait observer que le PNUE se consacrait de longue date aux problèmes posés par la désertification. Il animait notamment un groupement chargé de procéder à une étude préliminaire des réseaux et institutions qui présentent un intérêt pour la mise en oeuvre de la Convention. Étant un des agents d'exécution du FEM, le PNUE fournissait un appui aux programmes d'action ayant pour objet de lutter contre la dégradation des terres arides aux niveaux sous-régional et régional, en particulier dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et dans la Fédération de Russie. Il s'attachait à recenser et à promouvoir les "meilleures pratiques" et les initiatives visant à mieux faire prendre conscience du problème posé par la dégradation des sols. Le PNUE pouvait en outre jouer un rôle dans d'autres domaines : évaluations et rapports sur l'état de l'environnement, collecte et échange d'informations scientifiques et technologiques, moyens de faciliter les processus de concertation et élaboration de projets à soumettre au FEM pour examen.

16. Le représentant de la Banque mondiale a exprimé la préoccupation de son organisation face au problème de la dégradation des terres et de leur gestion, éléments clefs dans l'optique du développement. La question de la désertification pouvait être traitée uniquement dans le cadre d'un changement économique et social plus général. Pour la Banque mondiale, on pouvait s'attaquer à la pauvreté en tenant compte des impératifs écologiques locaux, régionaux et mondiaux. Ses investissements s'élevaient à plus de 18 milliards de dollars, dont 1,8 milliard au titre de projets relatifs à la dégradation des terres : elle collaborait en outre avec le PNUD et le PNUE en tant qu'agent d'exécution du FEM en vue de mobiliser et de canaliser des ressources financières dans les domaines d'intervention du Fonds. Quarante pour cent des projets de la Banque mondiale étaient exécutés en Afrique subsaharienne. La Banque entendait renforcer les projets relatifs à la gestion des terres arides et favoriser les synergies et la collaboration entre organismes et institutions.

Annexe III

LISTE DES ORATEURS (PHASE SPÉCIALE)

- M. Souty Touré  
Ministre de l'environnement et de la protection de la nature du Sénégal
- M. Trenggono  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Indonésie auprès  
du Sénégal (au nom des États membres du Groupe des 77)
- M. Martin Bartenstein  
Ministre fédéral de l'environnement, de la jeunesse et de la famille  
de l'Autriche (au nom des États membres de l'Union européenne)
- M. Valerio Calzolaio  
Sous-Secrétaire d'État, Ministère de l'environnement de l'Italie
- M. José Antonio Pinto Monteiro  
Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement du Cap-Vert
- M. Abdul Hamid Al-Monajed  
Ministre d'État aux questions d'environnement de la République arabe syrienne
- Mme Dominique Voynet  
Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la France
- M. Mohamed El-Ashry  
Directeur général du Fonds pour l'environnement mondial
- M. Seyed Hamid Kalantari  
Vice-Ministre du Jihad Sazandegi de la République islamique d'Iran
- Mme Ursula Eid  
Vice-Ministre de la coopération économique et du développement de l'Allemagne
- M. Rafe Pomerance  
Sous-Secrétaire adjoint principal aux océans et aux questions écologiques  
et scientifiques internationales des États-Unis d'Amérique
- M. Henri-Philippe Cart  
Vice-Directeur, Direction du développement et de la coopération de la Suisse
- M. John Westley  
Vice-Président du Fonds international de développement agricole
- Mme Eimi Watanabe  
Administratrice assistante et Directrice du Bureau des politiques de  
développement, Programme des Nations Unies pour le développement
- M. Rasmus Rasmusson  
Ambassadeur, Département des conventions mondiales, Ministère des affaires  
étrangères de la Suède

- M. Smail Benamara  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Algérie auprès du Sénégal
- M. Jan Naerby  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Norvège auprès du Sénégal
- M. Jawahar Lal  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Inde auprès du Sénégal
- M. Guido Soto  
Coordonnateur du plan national d'action contre la désertification du Chili
- M. Seydou Oumarou  
Secrétaire exécutif du Conseil national de l'environnement et du développement durable du Niger
- M. Mohamed Ould Sidi Ahmed Lekhal  
Ministre du développement rural et de l'environnement de la Mauritanie
- M. Musa Mbenga  
Ministre de l'agriculture et des ressources naturelles de la Gambie (en sa qualité de Ministre coordonnateur du Comité permanent inter-États de Lutte contre la sécheresse dans le Sahel)
- M. Arefaine Berhe  
Ministre de l'agriculture de l'Érythrée
- M. Mohamed Ag Erlaf  
Ministre de l'environnement du Mali
- M. Miguel Eduardo Araujo Padilla  
Ministre de l'environnement et des ressources naturelles d'El Salvador
- M. Adade Koffi Santy  
Ministre de l'environnement et de la production forestière du Togo
- M. Chbaatou Said  
Ministre chargé des ressources en eaux et des forêts du Maroc
- M. Michael Zammit Cutajar  
Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- M. Anatoliy M. Ovchinnikov  
Vice-Ministre de l'hydrométéorologie de l'Ouzbékistan
- M. Samvel Baloyan  
Vice-Ministre de la protection de la nature de l'Arménie
- M. Murat Mussatayev  
Vice-Ministre de l'écologie et des ressources naturelles du Kazakhstan
- M. Enrique Alonso  
Directeur général, Ministère de l'environnement de l'Espagne

M. Madhav Prasad Ghimire  
Cosecrétaire, Ministère de la population et de l'environnement du Népal

M. Athanassios Theodorakis  
Directeur général adjoint pour le développement à la Communauté européenne

Mme Xue Hanqin  
Directrice générale adjointe, Département du droit international et des traités, Ministère des affaires étrangères de la Chine

M. Imorou Seidou  
Directeur de Cabinet, Ministère de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme du Bénin

M. R. Muyungi  
Responsable principal de l'environnement, Département de l'environnement de la République-Unie de Tanzanie

Mme Tsedale Waktola  
Chef du Département des études et du contrôle de l'impact sur l'environnement, Office de protection de l'environnement de l'Éthiopie

M. David Johansson  
Ambassadeur, Ministère des affaires étrangères de la Finlande

M. Muhammad Saeed Khalid  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Pakistan auprès du Sénégal

M. Arthur Nelson  
Président du Comité restreint de l'infrastructure et de l'aménagement du territoire, membre du Parlement jamaïcain

M. Salif Diallo  
Ministre d'État, Ministre de l'environnement et de l'eau du Burkina Faso

M. Poul Nielson  
Ministre de la coopération pour le développement du Danemark

M. Mamoshebi Kabi  
Ministre de l'environnement, de l'équité entre les sexes et de la jeunesse du Lesotho

M. Franklin Bett  
Secrétaire permanent, Ministère de la protection de l'environnement du Kenya

M. Klaus Toepfer  
Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement

M. Cheikh Abdoul Kadre Cissokho  
Président de l'Assemblée nationale du Sénégal et Président de la Table ronde parlementaire

M. J. L. T. Mothibamele  
Ministre délégué de l'agriculture du Botswana

M. Okan Uger  
Sous-Secrétaire adjoint, Ministère de l'environnement de la Turquie

M. Oo Phae Thann  
Cosecraire, Commission nationale des questions d'environnement du Myanmar

M. Antonio V. Guerreiro  
Directeur général chargé des questions spéciales, Ministère des affaires étrangères du Brésil

M. Hatem Ben Salem  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Tunisie auprès du Sénégal

M. Octavio Perez Pardo  
Directeur de la conservation des sols, Département des ressources naturelles et du développement durable de l'Argentine

M. Ali Saad Altokhais  
Directeur général, Département de la mise en valeur des ressources en eau de l'Arabie saoudite

M. Victor Louro  
Directeur général, Ministère de l'agriculture du Portugal (au nom des pays visés à l'annexe IV)

M. Doron M. Grossman  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Israël auprès du Sénégal

M. Makhaya N. N. J. Mosia  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Afrique du Sud auprès du Sénégal

M. Nikita F. Glazovsky  
Président du Conseil de la Fondation écologique de la Fédération de Russie

M. David Turner  
Chef du Département des politiques relatives à l'environnement, Département du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

M. Seth Ratovoson  
Secrétaire général, Ministère de l'environnement de Madagascar

M. Edward D. Singhatey  
Secrétaire d'État aux affaires présidentielles et aux ressources naturelles de la Gambie

M. Terry Coe  
Ministre de l'agriculture de Nioué

M. Harold E. Acemah  
Directeur, Département des organisations multilatérales et du commerce  
Ministère des affaires étrangères de l'Ouganda



M. Mohamed Naguib  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Égypte auprès du Sénégal

M. S. M. Lutfullah  
Cosecrétaire, Ministère de l'environnement et des forêts du Bangladesh

M. R. O. Adewoye  
Directeur général et administrateur en chef de l'Agence fédérale de protection de l'environnement du Nigéria

M. Haroun Abakar  
Directeur, Ministère des affaires étrangères du Tchad

M. Joao Da Costa Vintém  
Centre national de liaison, Angola

M. Park Jayson  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Corée auprès du Sénégal

Le très honorable sir Toaripi Lauti  
Envoyé spécial du Premier Ministre de Tuvalu

M. Davaa Basandorj  
Secrétaire d'État, Ministère de la nature et de l'environnement de la Mongolie

M. J. O. Afrani  
Directeur, Ministère de l'environnement, de la science et de la technologie du Ghana

M. M. D. Munemo  
Directeur, Secrétaire adjoint, Ministère des mines, de l'environnement et du tourisme du Zimbabwe

M. Hadi Hammad  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Jamahiriya arabe libyenne auprès du Sénégal

M. René Gomez Garcia Palas  
Directeur général chargé de la gestion des terres et des bassins hydrographiques de la Bolivie

Mme Lolita Hilario  
Centre national de liaison pour la désertification, Ministère de l'environnement du Mozambique

M. Luis Garnica  
Directeur de l'environnement, Institut national des ressources naturelles du Pérou

Mme Mathilda Miria-Tairea  
Conseil juridique du Ministère des travaux publics, de l'énergie et de l'aménagement du territoire des Îles Cook

M. Carlos Valarezo  
Conseiller, Ministère de l'environnement de l'Équateur

M. Jean Clément  
Directeur, Division des ressources forestières, Département des forêts  
de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

M. Lev Komlev  
Économiste hors classe, Conférence des Nations Unies sur le commerce  
et le développement

M. El-Amin Defallah  
Ministre de l'agriculture et des forêts du Soudan

Annexe IV

RÉSUMÉ, ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT, DES DÉCLARATIONS  
FAITES AU COURS DE LA PHASE SPÉCIALE

1. Pendant deux jours, les intervenants aux travaux du segment de haut niveau ont présenté les contributions, de leur pays ou leur organisation à la mise en oeuvre effective de la Convention sur la lutte contre la désertification. Les discussions ont été rehaussées par la présence d'un grand nombre de ministres, de hauts responsables gouvernementaux, de représentants des agences spécialisées et institutions du système des Nations Unies, des organisations interrégionales et régionales ainsi que d'autres organismes.
2. Les intervenants se sont félicités des efforts déployés par le secrétariat à la fois pour faire de la Convention un instrument universel ainsi que les actions entreprises pour sa mise en oeuvre.
3. De nombreuses délégations en provenance des régions les plus affectées ont fait le point sur l'état d'avancement de leurs programmes d'action sur le plan national, sous-régional et régional. Elles ont évoqué les principales difficultés auxquelles se heurte la mise en oeuvre de la Convention dans ces régions et ont lancé un appel en vue du renforcement de la coopération avec leurs principaux partenaires au développement.
4. Les intervenants ont aussi soulevé quelques questions qui méritent d'être consignées :
  - Le retard enregistré dans la mise en place du Mécanisme mondial et la nécessité de rendre opérationnel ce dernier aussi vite que possible.
  - Une meilleure prise en compte des besoins de financement des activités de lutte contre la désertification par le Fonds pour l'environnement mondial.
  - L'absence à ce jour d'un organe de suivi de la mise en oeuvre de la Convention. Toutefois, les participants se sont félicités de l'échange informel qui s'est tenu au sujet des programmes d'action nationaux. Ce forum a permis de clarifier l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la Convention.
  - Il a aussi été suggéré de prévoir un protocole d'application de la Convention contenant des engagements quantifiables à soumettre à la prochaine session de la Conférence des Parties, proposition qui a été soutenue par un certain nombre de délégations.
  - Prendre des dispositions pour faire de l'an 2000 le point de départ de la décennie de lutte contre la désertification.
5. Les États Parties ont aussi entendu le Président de l'Assemblée nationale du Sénégal qui leur a présenté la Déclaration adoptée par la Table ronde des parlementaires concernant la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification. La Conférence a pris note avec satisfaction de la déclaration des parlementaires.

Annexe V

DÉCLARATION DES PARLEMENTAIRES

Concernant le processus de mise en oeuvre de la Convention  
des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

I. Nous, parlementaires invités à nous réunir à Dakar (Sénégal) le 7 décembre 1998 par le secrétariat de la Convention, l'Assemblée nationale du Sénégal et l'Union interparlementaire dans le cadre de la deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, déclarons que :

1. Nous sommes profondément alarmés par les effets de la désertification qui touche 3 600 millions d'hectares, représentant 70 % des terres potentiellement productives des zones arides. La rapidité de cette progression signifie que 6 millions d'hectares sont perdus chaque année. Nous sommes conscients de la gravité de la situation régnant dans différentes régions du monde, comme en Afrique, continent où les déserts et les zones arides constituent les deux tiers de la surface terrestre totale et où 73 % des terres arides sont déjà fortement ou modérément dégradés; en Asie où environ 1 400 millions d'hectares sont touchés par la désertification, 71 % des terres arides du continent étant modérément ou fortement dégradés; en Amérique latine, où près des trois quarts des terres arides sont modérément ou fortement dégradés; en Méditerranée, où près des deux tiers des terres arides sont fortement dégradés; et dans les pays d'Europe centrale et orientale, où 40 % à 80 % des terres arides sont gravement dégradés;

2. Il est intolérable qu'à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle près d'un milliard d'hommes, de femmes et d'enfants soient en permanence menacés par la désertification, que des centaines de millions de personnes souffrent d'une pénurie chronique d'articles de première nécessité, dont l'eau, et que des millions de "réfugiés écologiques" soient contraints d'abandonner leur terre natale pour chercher ailleurs des secours;

3. Nous adhérons sans réserve au principe fondateur de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, selon lequel le développement durable doit impérativement :

- i) S'orienter vers l'être humain en protégeant les intérêts des populations touchées et éliminer la pauvreté;
- ii) Faire pleinement intervenir ces populations dans le processus de prise de décisions, dans les mesures de protection de l'environnement et dans la lutte contre la désertification;
- iii) Englober la lutte contre la pauvreté.

4. Nous estimons que la désertification, la pauvreté, la famine, les troubles sociaux et politiques, les guerres, les migrations et les déplacements de population, qui se sont maintes fois traduits par des dégradations supplémentaires et extrêmement graves de l'environnement naturel, sont des phénomènes liés les uns aux autres;

5. Nous prenons note des lourdes contraintes budgétaires des pays touchés les plus pauvres qui doivent encore consacrer une part considérable de leurs maigres ressources financières au remboursement et au service de leur dette.

II. Totalement résolu, en tant que parlementaires, à contribuer pleinement à la mise en oeuvre de la Convention dans les pays parties à celle-ci :

6. Nous appuyons, selon que de besoin, l'adoption ou le renforcement de dispositions législatives concernant la lutte contre la désertification et la préservation des écosystèmes dans tous les pays touchés;

7. Nous souscrivons à la promotion des politiques et au renforcement des cadres institutionnels nécessaires au développement positif de la coopération entre les pays touchés par la désertification et leurs partenaires de développement;

8. Nous soutenons le renforcement des politiques relatives aux questions sociales, à l'éducation et à la santé par des campagnes de sensibilisation aux effets négatifs de la désertification ainsi que la participation des jeunes et des femmes aux programmes de développement;

9. Nous souscrivons à l'intégration des principales dispositions de la Convention dans les politiques nationales de développement durable;

10. Nous souscrivons à l'initiative consistant à retenir l'an 2000 comme point de départ de la décennie de la lutte contre la désertification;

11. Nous appuyons pleinement les initiatives d'organismes, de pays donateurs et de la société civile visant à mobiliser une aide financière pour encourager un développement durable dans les pays les plus pauvres ayant des écosystèmes fragiles, par l'intermédiaire du Mécanisme mondial de la Convention.

III. Nous nous engageons à encourager dans le cadre de nos parlements respectifs :

12. Le suivi de la mise en oeuvre de la Convention, en tirant pleinement parti des mécanismes disponibles au niveau parlementaire pour contrôler l'action du gouvernement et veiller à ce que la Convention soit dûment appliquée;

13. L'élaboration de dispositions législatives nationales et leur harmonisation avec les dispositions de la Convention;

14. L'intégration de la lutte contre la désertification dans les objectifs généraux de nos gouvernements nationaux afin de faire de cette lutte une question prioritaire pour nos pays et nos organisations régionales et sous-régionales;

15. L'élaboration de programmes d'action nationaux englobant la gestion de l'eau et la recherche agronomique appliquée dans les pays les plus pauvres touchés par la désertification et d'autres s'il y a lieu, et leur financement conformément aux dispositions de la Convention;

16. L'adoption de mesures concrètes visant à inclure l'éducation à l'environnement, notamment la lutte contre la désertification, dans les programmes scolaires;

IV. Nous sommes profondément convaincus de la nécessité d'entreprendre une action de grande ampleur axée sur les priorités ci-après :

17. Promouvoir des formes de coopération régionale et sous-régionale propices à l'amélioration des relations entre nos organisations intergouvernementales compétentes;

18. Mettre en place au niveau local des programmes d'action fondés sur le reboisement et la restauration des sols, auxquels toutes les parties prenantes puissent participer, notamment le système éducatif et des représentants de la société civile, dont les associations de jeunes et les associations féminines;

19. Définir des programmes d'action faisant intervenir les organisations internationales, notamment les organismes des Nations Unies, les donateurs, les institutions nationales, les représentants élus, les ONG et la population locale, en particulier les utilisateurs (hommes et femmes) de ressources, en vue de promouvoir les objectifs de la Convention;

20. Selon qu'il conviendra dans le cas des pays touchés les plus pauvres, élargir les opérations de conversion de dettes en investissements écologiques, aux fins de la restauration des sols et du reboisement.

V. Nous, parlementaires, adressons un appel urgent :

21. À toutes les parties concernées de la société civile, dont les institutions financières et les personnalités des secteurs financier, commercial, sportif et artistique et des médias, pour qu'elles contribuent à mobiliser des ressources financières en vue de soutenir la lutte contre la désertification menée dans les pays en développement les plus gravement touchés par ce phénomène et par la sécheresse;

22. Aux établissements universitaires, aux milieux scientifiques et aux centres de recherche pour qu'ils apportent leur appui aux différentes tâches liées à la mise en oeuvre de la Convention dans les pays touchés, eu égard en particulier aux besoins des pays en développement;

23. À l'Union interparlementaire pour diffuser le plus largement possible la présente déclaration et notamment pour porter celle-ci à l'attention de tous les parlements nationaux;

24. Au secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification afin qu'il poursuive les initiatives prises jusqu'ici visant à soutenir les pays touchés par la désertification et qu'il adopte toutes les mesures voulues pour faire universellement connaître la présente déclaration;

25. Aux secrétariats de la Convention et de l'Union interparlementaire pour qu'ils donnent suite à la présente réunion et organisent des réunions similaires parallèlement aux futures conférences des Parties.

Annexe VI

RÉSUMÉ DES DÉCLARATIONS FAITES À LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

Secrétariat de la Convention

1. Le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention a remercié le pays d'accueil pour l'organisation de la Conférence et a affirmé que le secrétariat était pleinement résolu à accomplir son mandat et à aider les pays à mettre en oeuvre la Convention. Il a invité la communauté internationale à se mobiliser davantage afin de venir en aide aux pays touchés dans l'exécution de programmes qui permettent d'atteindre des objectifs prioritaires tels que la sécurité alimentaire, le développement rural ou la gestion efficace de l'eau. Le Secrétaire exécutif a rappelé le rôle actif joué par les organisations non gouvernementales, les médias et les parlementaires dans les efforts visant à promouvoir la Convention.

Indonésie

2. Le partenariat est l'élément essentiel des négociations relatives à la Convention. Nombreux sont ceux qui espèrent que le Mécanisme mondial pourra assumer pleinement ses principales fonctions avant la troisième session de la Conférence des Parties : il incombe aux pays de favoriser la mobilisation de fonds et les transferts de technologie requis.

Autriche

3. Le dialogue est un élément central de ces négociations, tant parmi les délégations - notamment au sujet du processus relatif aux programmes d'action nationaux - qu'entre celles-ci et les organisations non gouvernementales : il sert en outre de base pour progresser réellement vers des résultats concrets aux échelons national et local dans les pays touchés. L'Union européenne confirme sa volonté d'apporter son appui à ces pays et se félicite de l'initiative tendant à entamer l'examen de l'annexe V. L'Europe souligne la nécessité d'adhérer aux règles fixées dans le texte de la Convention pour favoriser un climat de coopération entre les pays et invite tous les pays à définir des politiques et des priorités en se fondant sur l'esprit de la Convention. Vu les multiples initiatives prises par différents acteurs au niveau international pour lutter contre la désertification, l'Union européenne juge nécessaire de les harmoniser et de renforcer les synergies.

Arménie

4. L'Europe orientale se félicite de la mise en route du processus d'élaboration de l'annexe V.

Canada

5. Préoccupés par les travaux supplémentaires restant à réaliser, concernant notamment la stratégie à moyen terme du secrétariat de la Convention, les pays du JUSSCANZ se félicitent néanmoins de l'intérêt croissant porté à cet instrument. En particulier, ils accueillent avec satisfaction un nouvel État partie et espèrent que d'autres s'y associeront prochainement.

Haïti

6. La Convention représente une importante source d'espoir pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui comptent sur la communauté internationale pour appuyer pleinement une prompte mise en oeuvre de la Convention.

République islamique d'Iran

7. L'orateur a remercié le Gouvernement sénégalais et la Conférence au nom du Groupe asiatique.

Premier Ministre du Sénégal

8. Le Premier Ministre sénégalais, s'exprimant au nom du Président du Sénégal, a salué les participants et fait ressortir la portée de la décision consistant à tenir la deuxième session de la Conférence des Parties en Afrique et, en l'occurrence, au Sénégal, en témoignage de la solidarité manifestée par la communauté internationale avec le continent le plus gravement touché par la sécheresse et la désertification. Le phénomène de la désertification entraîne des déséquilibres tant sociaux et économiques qu'écologiques et représente un des principaux défis se posant à la communauté internationale, d'où la nécessité de mettre au point une riposte adéquate.



Annexe VII

LISTE DES DOCUMENTS DONT LA CONFÉRENCE DES PARTIES ÉTAIT SAISIE  
A SA DEUXIÈME SESSION

ICCD/COP(2)/1 et Corr.1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
ICCD/COP(2)/2	Programme et budget : ajustement du budget et du programme de la Convention pour 1999
ICCD/COP(2)/3 et Add.1	Programme et budget : examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires en 1998
ICCD/COP(2)/4	Examen du rapport du Mécanisme mondial sur ses activités et formulation de directives à son intention
ICCD/COP(2)/4/Add.1	Examen du rapport du Mécanisme mondial sur ses activités et formulation de directives à son intention : projet de mémorandum d'accord avec le Fonds international de développement agricole au sujet du Mécanisme mondial
ICCD/COP(2)/5	Examen de la mise en oeuvre de la Convention et du fonctionnement des arrangements institutionnels correspondants, y compris l'appui aux programmes régionaux
ICCD/COP(2)/6	Stratégie à moyen terme pour le secrétariat
ICCD/COP(2)/7	Action visant à promouvoir l'établissement de liens et à renforcer les liens noués avec les autres conventions pertinentes
ICCD/COP(2)/8 et Corr.1 et Add.1	Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement : accord de siège avec le Gouvernement allemand
ICCD/COP(2)/8/Add.2	Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement : transfert du siège du secrétariat de la Convention à Bonn et mécanismes de liaison envisageables
ICCD/COP(2)/9	Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement : lien institutionnel
ICCD/COP(2)/10	Étude en vue de leur adoption, en application de l'article 27 de la Convention, de procédures et de mécanismes institutionnels pour résoudre les questions qui peuvent se poser au sujet de la mise en oeuvre de la Convention
ICCD/COP(2)/11 et Add.1	Tenue à jour du fichier d'experts
ICCD/COP(2)/12 et Add.1	Accreditation of non-governmental and intergovernmental organizations, admission of observers (en anglais seulement)
ICCD/COP(2)/13 et Rev.1	Pouvoirs des délégations
ICCD/COP(2)/CST/1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
ICCD/COP(2)/CST/2	Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants
ICCD/COP(2)/CST/3	Repères et indicateurs

ICCD/COP(2)/CST/3/Add.1 ICCD/COP(2)/CST/4	Repères et indicateurs : rapport du Groupe spécial Rapport sur les activités d'autres organes effectuant des travaux semblables à ceux qui sont envisagés pour le Comité de la science et de la technologie
ICCD/COP(2)/CST/5	Synthèse des rapports sur les connaissances traditionnelles
ICCD/COP(2)/INF.1	Dispositions relatives à la deuxième session de la Conférence des Parties : renseignements préliminaires à l'intention des participants
ICCD/COP(2)/INF.2	Programme et budget : examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires en 1998 : rapport de synthèse
ICCD/COP(2)/INF.3	État des ratifications de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
ICCD/COP(2)/INF.4 ICCD/COP(2)/CRP.1	Liste préliminaire des centres de liaison Report on behalf of the President of the International Fund for Agricultural Development
ICCD/COP(2)/CRP.2	Report of the current Chair of the Facilitation Committee
ICCD/COP(2)/CRP.3	Amendements aux projets de décision dont le Comité de la science et de la technologie a recommandé l'adoption par la Conférence des Parties
ICCD/COP(1)/11	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session, tenue à Rome du 29 septembre au 10 octobre 1997 : première partie
ICCD/COP(1)/11/Add.1 et Corr.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session tenue à Rome, du 29 septembre au 10 octobre 1997 : deuxième partie
ICCD/COP(2)/L.1	Fichier d'experts indépendants; autres organes menant des travaux semblables à ceux qui sont envisagés pour le Comité de la science et de la technologie
ICCD/COP(2)/L.2	Observations et recommandation du Comité de la science et de la technologie concernant le rapport du Groupe spécial des repères et des indicateurs - document ICCD/COP(2)/CST/3/Add.1
ICCD/COP(2)/L.3 et Rev.1	Programme de travail du Comité de la science et de la technologie
ICCD/COP(2)/L.4 et Rev.1 et 2	Connaissances traditionnelles
ICCD/COP(2)/L.5	Budget et programme : programme de travail des troisième et quatrième sessions de la Conférence des Parties : sessions ordinaires de la Conférence des Parties
ICCD/COP(2)/L.6	Programme et budget : programme de travail des troisième et quatrième sessions de la Conférence des Parties
ICCD/COP(2)/L.7	Solidarité avec les pays d'Amérique centrale

ICCD/COP(2)/L.8	Examen de la mise en oeuvre de la Convention et du fonctionnement des arrangements institutionnels correspondants, y compris l'appui aux programmes régionaux : procédures de communication d'informations et d'examen de la mise en oeuvre de la Convention
ICCD/COP(2)/L.9	Examen de la mise en oeuvre de la Convention et du fonctionnement des arrangements institutionnels correspondants, y compris l'appui aux programmes régionaux
ICCD/COP(2)/L.10 et Rev.1	Dispositions administratives et services d'appui concernant le secrétariat, y compris les dispositions transitoires
ICCD/COP(2)/L.11	Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement : accord de siège avec le Gouvernement allemand
ICCD/COP(2)/L.12 et Rev.1	Examen de la mise en oeuvre de la Convention et du fonctionnement des arrangements institutionnels correspondants, y compris l'appui aux programmes régionaux : annexes concernant la mise en oeuvre régionale et programmes interrégionaux et plates-formes de coopération
ICCD/COP(2)/L.13	Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants
ICCD/COP(2)/L.14	Procédures de communication d'informations et d'examen de la mise en oeuvre de la Convention
ICCD/COP(2)/L.15	Questions concernant la mise en oeuvre et l'arbitrage
ICCD/COP(2)/L.16	Coopération avec d'autres conventions et d'autres organismes internationaux
ICCD/COP(2)/L.17 et Rev.1	Accord concernant le siège du secrétariat permanent de la Convention
ICCD/COP(2)/L.18	Mécanisme mondial
ICCD/COP(2)/L.19	Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties et le Fonds international de développement agricole, relatif aux modalités administratives et opérationnelles du Mécanisme mondial
ICCD/COP(2)/L.20	Collaboration avec d'autres conventions
ICCD/COP(2)/L.21	Stratégie à moyen terme pour le secrétariat
ICCD/COP(2)/L.22	Annexes sur les procédures d'arbitrage et de conciliation
ICCD/COP(2)/L.23	Coopération régionale entre les pays d'Europe centrale et orientale
ICCD/COP(2)/L.24	Dispositions du règlement intérieur qu'il reste à arrêter
ICCD/COP(2)/L.25	Mise en oeuvre de la Convention
ICCD/COP(2)/L.26	Programme de travail de la Conférence des Parties
ICCD/COP(2)/L.27	Date et lieu de la troisième session de la Conférence des Parties
ICCD/COP(2)/L.28	Ajustement du budget et du programme de la Convention pour 1999
ICCD/COP(2)/L.29 et Corr.1	Rapport de la session : adoption du rapport de la Conférence des Parties

ICCD/COP(2)/L.30	Dispositions administratives et services d'appui concernant le secrétariat, y compris les dispositions transitoires
ICCD/COP(2)/L.31	Accord concernant le siège du secrétariat permanent de la Convention
ICCD/COP(2)/L.32	Coopération régionale entre les pays d'Europe centrale et orientale
ICCD/COP(2)/L.33	Résolution des questions; annexes sur les procédures d'arbitrage et de conciliation
ICCD/COP(2)/L.34	Collaboration avec d'autres conventions
ICCD/COP(2)/L.35	Dispositions du règlement intérieur en suspens
ICCD/COP(2)/L.36	Programme de travail de la Conférence des Parties
ICCD/COP(2)/L.37	Procédures de communication d'informations et d'examen de la mise en oeuvre de la Convention
ICCD/COP(2)/L.38	Stratégie à moyen terme du secrétariat
ICCD/COP(2)/L.39	Mise en oeuvre de la Convention
ICCD/COP(2)/L.40	Rapport sur la Table ronde interparlementaire
ICCD/COP(2)/L.41	Remerciements au Gouvernement et au peuple sénégalais
ICCD/COP(2)/L.42	Examen de l'article 47 du règlement intérieur
ICCD/COP(2)/L.43	Mécanisme mondial
ICCD/COP(2)/L.44	Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Fonds international de développement agricole relatif aux modalités administratives et opérationnelles du Mécanisme mondial

-----